



Clévacances
LOCATIONS & CHAMBRES D'HÔTES

Communiqué de presse
Paris, le 21 mars 2016

Avis aux propriétaires : « La location de vacances ne s'improvise pas ! »

Alors que l'hiver touche à sa fin et que le rapport Terrasse a remis les locations de vacances sur le devant de la scène, nombreux sont les propriétaires de biens et porteurs de projets tentés par l'aventure de la location de vacances.

Sur un marché de plus en plus atomisé, où l'heure est à l'uberisation, Clévacances réaffirme son rôle de labellisateur et fait valoir de nouveaux services pour accompagner les loueurs. Avec une philosophie intacte depuis 20 ans : garantir des locations de vacances sans souci, pour les locataires et les propriétaires !

« Aujourd'hui, le discours dominant prétend que louer est simple comme un clic. En tant que label, nous assumons notre rôle de défenseur de la qualité et de lanceur d'alerte pour dire : Non, la location de vacances ne s'improvise pas ! Depuis 1995, Clévacances sélectionne des locations à la qualité garantie et contrôlée tous les 3 ans grâce à sa charte qualité de plus de 200 critères. Mais le label aujourd'hui, c'est aussi un niveau élevé de services dédiés aux loueurs pour sécuriser et fiabiliser leurs relations avec leurs locataires et les aider à optimiser leur activité. » déclare Jean Boyer, Directeur Général de Clévacances France.

Une Commercialisation performante

Le site Clevacances.com enregistre 500 000 visiteurs et 10 millions de pages vues par mois. Ses annonces sont visionnées en moyenne 3 fois/jour. Clévacances propose à ses adhérents un système de réservation et paiement en ligne qui inclut un module de gestion de planning centralisé. Sont ainsi alimentés en temps réel les plannings de Booking et Tripadvisor ainsi que les sites Internet personnels des propriétaires. Le tout à un coût minime pour les propriétaires : la commission est réduite aux frais bancaires, soit 3% par réservation, là où tous les grands opérateurs prélèvent 15 à 17%.

Des garanties sur mesure pour les loueurs et les locataires

Les loueurs Clévacances bénéficient dès leur entrée dans le label d'une Responsabilité Civile Professionnelle gratuite et automatique collective, qui vient se superposer à leurs assurances personnelles pour en couvrir les « trous de garantie ». Il propose aussi une assurance annulation/interruption de séjour en partenariat avec Allianz. En cas de désistement de dernière minute d'un client, le contrat « Cléassur » garantit le paiement intégral du loyer et donc le revenu du loueur tandis que le locataire récupère son acompte.

Accompagnement juridique, fiscal, administratif et commercial

Autre avantage du label Clévacances, la proximité : un réseau de 150 collaborateurs répartis dans 80 relais territoriaux assurent aux adhérents Clévacances des conseils professionnels et personnalisés pour un accompagnement juridique, fiscal, administratif et commercial de proximité. Clévacances, c'est aussi des documents techniques « maison », verrouillés par un juriste : contrat, état des lieux, quittance... pour des locations bien bordées. Le label fournit aussi une collection de guides juridiques et fiscaux gratuits à ses propriétaires adhérents.

Pour en finir avec les idées reçues !

Le label Clévacances, c'est pour les professionnels

- Faux ! 90% des adhérents Clévacances sont des loueurs non professionnels, qui exercent cette activité en parallèle de leur métier, pour rentabiliser un bien patrimonial, faire fructifier leur argent et compléter leurs revenus.

Le label ça coûte cher !

Faux ! Clévacances s'avère l'une des solutions les plus avantageuses du marché, à l'adhésion et à l'usage. L'adhésion au label Clévacances est amortie au premier contrat signé !

En effet :

- Les frais d'adhésion à Clévacances sont parmi les moins chers du marché : 160 € de droit d'entrée, puis 230 € / an pour une location, 142 € pour une chambre d'hôtes, avec un dégressif en cas de multipropriété.

- La commission sur la réservation en ligne est de 3% seulement pour le propriétaire-loueur (soit la commission bancaire), là où de nombreux opérateurs prélèvent 15 à 17%.

- Se faire labelliser permet d'agir en toute légalité et de bénéficier d'un abattement de 50% sur les bénéfices réalisés.

Sur Clevacances.com, les biens sont plus chers que sur d'autres plateformes web

- Faux ! Les prix des biens référencés sur Clevacances.com sont comparables aux plateformes de commercialisation à qualité égale. Ils sont d'ailleurs très souvent sur plusieurs sites à la fois ! Au global, le rapport qualité/prix est indéniablement à l'avantage du label, puisque tous les biens répondent à une charte qualité, connue pour être la plus exigeante du marché.

A propos de Clévacances :

18 000 gîtes et locations de vacances, 5 000 chambres d'hôtes, 15 000 propriétaires adhérents en France métropolitaine, Corse et outre-mer. 4, 5 millions de nuitées en 2014 pour un CA généré de 310 millions d'€